



Compte-rendu du conseil municipal du mardi 18 mai 2021

Ordre du jour :

Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du P.L.U.

Finances communales : souscription d'un emprunt et attribution de subventions aux associations

Communauté de communes : approbation de la modification des statuts compétence mobilité
Renouvellement du photocopieur de la mairie

Logements communaux : changement de locataires

Divers

Absents : J. ORTONNE et C. DWOINIKOFF (excusés)

Pouvoir : J. ORTONNE à S. BARD – C. DWOINIKOFF à F. SAUVADET

Urbanisme : modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme pour rectifier une erreur matérielle de zonage relative aux parcelles cadastrées section ZA numéros 273 et 274.

Le conseil municipal décide que le dossier sera mis à la disposition du public pendant un mois du 21 juin 2021 à 9 heures jusqu'au 23 juillet 2021 à 12 heures. Le public pourra faire ses observations sur un registre disponible en mairie.

Finances communales : souscription d'un emprunt et attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 220 000 € auprès de la Caisse d'Epargne sur une durée de 15 ans aux taux fixe de 0,69 % pour financer les projets inscrits au budget communal.

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes aux associations : Coopérative scolaire 650 €, Amicale Laïque de Ceysnat 250 €, UNC 200 €, Ceysnat d'Hier et d'Aujourd'hui 200 €, Les Vijaneux 150 € et Jardiniers Pays d'Auvergne 50 €.

Communauté de communes : approbation de la modification des statuts compétence mobilité

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes Dômes Sancy Artense et décide de transférer la compétence mobilité à la communauté de communes.

Renouvellement du photocopieur de la mairie

Le conseil municipal décide de renouveler le photocopieur de la mairie et autorise le maire à signer le nouveau contrat de location/maintenance pour la somme de 470,59 € H.T./trimestre.

Le conseil municipal décide de remplacer le photocopieur utilisé à l'école pour un montant de 250,00 € H.T./trimestre.

Logements communaux : changement de locataires

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue des locataires de l'appartement C du presbytère de Ceyssat par laquelle il donne leur préavis de départ.

Le conseil municipal autorise le maire à relouer cet appartement au locataire actuel du logement D et maintient le loyer mensuel à 600 € et à signer un nouveau bail pour le logement C dont le loyer mensuel est maintenu à 500 €

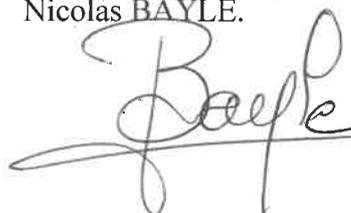
Divers

Suite à l'inventaire des zones humides, une consultation du public aura lieu du 10 au 31 mai 2021.

Suite à des demandes de particuliers, le conseil municipal donne son accord de principe pour céder des surfaces issues du domaine public et jouxtant leur propriété.

A Ceyssat, le 21 mai 2021.
Le secrétaire de séance,

Nicolas BAYLE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bayle', with a long horizontal flourish extending to the left.